



FORMATION FLUVIALE MODULE 3

Intra-entreprise
Inter-entreprises
Tous publics

FORMATION DE BASE A LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE A BORD DES BATEAUX A PASSAGERS FLUVIAUX

FORMATION PROFESSIONNELLE

Obligation réglementaire : Arrêté du 9 janvier 1990 relatif aux mesures de sécurité applicables dans les établissements flottants ou bateaux stationnaires et les bateaux en stationnement sur les eaux intérieures recevant du public

Objectifs : Permettre à toute personne employées à bord de participer à la lutte contre l'incendie et à la sécurité des passagers.

Public concerné : Toutes personnes employées à bord non membre d'équipage.

Durée du stage : Une demi-journée pour 10 à 20 personnes

- 3 heures de théorie.
- 1 heure d'exercices pratiques.

Programme :

- La réglementation, le mécanisme de la combustion, les classes de feu.
- Les principes d'extinction, les moyens d'extinction, les extincteurs.
- Les moyens d'extinction de seconde intervention.
- Exercice de mise en œuvre des moyens d'incendie du bord .

Validation □ Une attestation de formation de la formation de base à la lutte contre l'incendie a bord des bateaux à passagers est délivrée aux participants ayant suivi avec succès cet enseignement.

SALVANOS CENTRE DE FORMATION

118-130 av Jean JAURES – 75019 PARIS

Tel/ Fax :01.42.00.28.31 <http://salvanos.org> - Email: infos@salvanos.org

